



**DECISION**  
**N°93-23**

Objet : Contrat de location – 8 rue de la Litterana 66500 PRADES

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la proposition de location de M. MOLAT Pascal, bailleur, représenté par Madame BERCERON mandataire, de mettre à la disposition de la Communauté de Communes Conflent Canigó un appartement meublé, sis 8 rue de la Litterana 66500 PRADES pour les maîtres-nageurs durant la période du 29/05/2023 au 03/09/2023 conformément au contrat de location joint ;

Considérant qu'il convient de rédiger contrat de location entre Madame BERCERON et la Communauté de Communes Conflent Canigó à compter du 29/05/2023 jusqu'au 03/09/2023.

DÉCIDE

Article 1 : De procéder à la signature du bail de location entre Madame BERCERON mandataire, et la Communauté de Communes Conflent Canigó à compter du 29/05/2023 jusqu'au 03/09/2023 soit 3 mois et 6 jours.

Pour un montant de 150,00 € pour le mois de mai (du 29 au 31 mai, 3 nuitées)  
800,00 € pour le mois de juin,  
900,00 € pour le mois de juillet,  
900,00 € pour le mois d'aout,  
150,00 € pour le mois de septembre (du 1<sup>er</sup> au 3 septembre, 3 nuitées)

Toutes charges comprises.

Article 2 : Dit que le montant du loyer sera versé mensuellement et d'avance chaque mois.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés

Fait à Prades, le 04 avril 2023.

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.



# KIT saisonnier

## location habitation saisonnnière

### Contrat de location de locaux vacants meublés à usage d'habitation exclusivement

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

nom et adresse, date et lieu de naissance du ou des BAILLEUR(S) Monsieur MOLAT Pascal  
né le 19/10/1943 à Clichy La Garenne / 306 H. Montcalm Street  
San Francisco - Etats Unis - Californie, dénommé(s) "LE BAILLEUR",  
nom et adresse, date et lieu de naissance du ou des PRENEUR(S) Communauté des Communes  
Monsieur JALLAT, Président au bénéfice de  
Monsieur LOPAYA Sébastien - (1 personne) dénommé(s) "LE LOCATAIRE"

Entre le BAILLEUR ou son mandataire  
et le LOCATAIRE,  
il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur donne à loyer par les présentes les locaux meublés désignés dans l'état descriptif ci-après au titre de résidence provisoire et de plaisance, aux charges et conditions suivantes que le locataire accepte et s'oblige à exécuter et à accomplir.

#### I.- OBLIGATIONS DU BAILLEUR

##### Le bailleur doit :

délivrer au locataire un logement et un mobilier exempts de défauts, conformes à l'état descriptif et à l'inventaire; maintenir le logement en bon état locatif; restituer le dépôt de garantie, en fin de location, selon les modalités stipulées dans le chapitre VI ci-après, sauf à retenir la somme dont le locataire pourrait être redevable à son égard.

#### II.- OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

##### Le locataire s'oblige :

à user paisiblement des locaux loués en "bon père de famille"; à les occuper personnellement, sans excéder le nombre d'occupants prévus dans les conditions particulières; à faire assurer les lieux et les meubles et objets mobiliers loués contre les risques locatifs, vol, incendie, explosion, dégâts des eaux, recours des voisins et tous sinistres dus à l'électricité, au gaz ou à tout autre cause, pendant toute la durée de la location (en cas de vol ou d'infiltration par suite de gel, fonte des neiges, inondations... dans les lieux loués, le bailleur ne sera jamais tenu responsable); à ne rien faire qui puisse, de son fait ou des personnes de sa maison, nuire à la tranquillité des voisins ou des autres occupants (tapage, bruits, odeurs, fumées ou autres); à satisfaire aux charges de la ville et de police auxquelles tout locataire est tenu; à s'abstenir de jeter des objets de nature à obstruer les canalisations des appareils sanitaires et autres, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces équipements; à user des équipements et du matériel laissés à sa disposition en se conformant

strictement à leur mode d'utilisation; à réparer des dégradations et pertes survenues pendant son occupation; à supporter les travaux urgents dont les frais incombent au bailleur qui apparaîtraient en cours de location sans pouvoir réclamer aucune réduction de loyer ou d'indemnité; à permettre au bailleur de faire visiter les lieux loués, pendant la durée de la location, soit pour vendre, soit pour louer, sous réserve d'être prévenu vingt quatre heures à l'avance; à libérer les lieux le dernier jour de location et les restituer dans l'état dans lequel il les a pris.

##### Le locataire s'interdit :

l'exercice de tout commerce, profession ou industrie; de se substituer quelque personne que ce soit, ni sous-louer, même gratuitement, les lieux loués, sauf accord écrit du bailleur; d'apporter des meubles et objets mobiliers autres que le linge et les objets courants nécessaires à son séjour; de changer la disposition des meubles et des lieux; de déménager ou d'échanger les meubles et objets mobiliers; la détention de chien d'attaque.

#### III.- LOYER

Le loyer, indiqué dans les conditions particulières, doit être réglé au(x) terme(s) convenu(s) dans lesdites conditions.

#### IV.- RÉSERVATION (avance de loyer)

Si l'avance de loyer est versée "à titre d'ARRHES", chaque partie (bailleur ou locataire) peut se désister, le locataire, en abandonnant ses arrhes, le bailleur en en restituant le double.

Si l'avance de loyer est faite "à titre d'ACOMPTE", la partie qui prend l'initiative de l'annulation devra indemniser l'autre de la totalité du préjudice subi (montant total du prix de la location, pour le locataire, si le logement n'a pu être reloué, ou préjudice financier estimé forfaitairement à deux fois le prix de la location, au profit du locataire, si l'annulation est imputable au bailleur).

#### V.- CHARGES - ACCESSOIRES

Le locataire devra acquitter les charges qui lui incombent fixées dans les conditions particulières ci-après et la taxe de séjour, s'il y a lieu.

#### VI.- DÉPÔT DE GARANTIE

Le jour de la prise de possession des lieux, le locataire doit consigner au bailleur ou à son mandataire le montant total du dépôt de garantie prévu dans les conditions particulières.

Ce dépôt, non productif d'intérêts, lui sera remboursé en fin de jouissance, après remise des clés, dans le plus bref délai, et, au plus tard, un mois après, sous déduction des sommes qui pourraient être dues au bailleur, soit pour frais de nettoyages, soit pour remplacer les objets détériorés ou manquants, soit pour les dégâts causés dans les lieux loués, soit pour les charges locatives ou autres. Le dépôt de garantie ne peut, en aucun cas, être affecté par le locataire au paiement anticipé de loyer. Le locataire s'engage à indemniser le bailleur à hauteur du préjudice subi si le dépôt s'avérait insuffisant.

#### VII.- INVENTAIRE - ÉTAT DES LIEUX

Un inventaire et un état des lieux seront établis contradictoirement à l'entrée du locataire pour être annexés au présent engagement. Si l'inventaire et l'état des lieux sont dressés unilatéralement par le bailleur, ils seront réputés valables. Ils feront l'objet d'un pointage en fin de location.

#### VIII.- CLAUSE RÉSOLUTOIRE

À défaut de paiement aux échéances ou en cas d'inexécution d'une des clauses du présent engagement, et huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, le bailleur pourra exiger la résiliation immédiate du présent contrat. L'expulsion du locataire aura lieu sur simple ordonnance du Juge des Référé. Les frais de poursuites resteront à la charge du locataire. Les loyers impayés porteront intérêt au taux légal pour la période courant de la date d'exigibilité à celle du paiement effectif. Le bailleur pourra obtenir la résiliation du bail si le locataire est condamné pour trouble de jouissance par une décision de justice passée en force de chose jugée.

#### IX.- ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties signataires font élection de domicile : le bailleur en sa demeure et le locataire dans les lieux loués.

#### X.- FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires du présent acte sont à la charge du locataire.

JUS CB



# État descriptif obligatoire

ÉTABLI  
le 20/03/2023

par le bailleur ou son mandataire Christine BERGERON  
 par le propriétaire ou son mandataire et le locataire, contradictoirement  
pour être annexé au contrat de location signé entre les parties.

ÉTAT DESCRIPTIF DES LIEUX LOUÉS																																									
<b>CONSISTANCE</b>	<input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle <input checked="" type="checkbox"/> appartement dans un ensemble de ..... appartements <input type="checkbox"/> pièces dans villa ou appartement déjà occupé partiellement par <input type="checkbox"/> le bailleur <input checked="" type="checkbox"/> d'autres locataires																																								
<b>ADRESSE</b>	RDC / 1 <sup>er</sup> Etage 8 rue de La LITTEBANA 66500 Prades <b>CLASSEMENT</b> (éventuellement) xx Office de Tourisme																																								
<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<table border="0"> <tr> <td>date de construction</td> <td>1970</td> <td>nombre de pièces principales (séjour, chambre(s), bureau...)</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>construction classique en dur</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</td> <td>nombre de pièces de service (entrée, cuisine, cellier...)</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>étage <input checked="" type="checkbox"/> face <input type="checkbox"/> droite <input type="checkbox"/> gauche</td> <td>1er</td> <td>nombre de pièces sanitaires (WC, salle d'eau)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>superficie habitable</td> <td>60 m<sup>2</sup></td> <td>WC indépendant</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</td> </tr> <tr> <td>nombre de balcon(s)</td> <td>2</td> <td>WC extérieur (cour, étage...)</td> <td><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</td> </tr> <tr> <td>terrasse couverte</td> <td></td> <td>WC à usage exclusif</td> <td><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</td> </tr> <tr> <td>terrasse non couverte</td> <td>X</td> <td>salle d'eau extérieure (étage...)</td> <td><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</td> </tr> <tr> <td>jardin avec jouissance</td> <td>X</td> <td>salle d'eau à usage exclusif</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</td> </tr> <tr> <td>cour avec jouissance</td> <td></td> <td><input type="checkbox"/> cave <input type="checkbox"/> garage</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td><input checked="" type="checkbox"/> parking Rue <input type="checkbox"/> .....</td> <td></td> </tr> </table>	date de construction	1970	nombre de pièces principales (séjour, chambre(s), bureau...)	3	construction classique en dur	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	nombre de pièces de service (entrée, cuisine, cellier...)	2	étage <input checked="" type="checkbox"/> face <input type="checkbox"/> droite <input type="checkbox"/> gauche	1er	nombre de pièces sanitaires (WC, salle d'eau)		superficie habitable	60 m <sup>2</sup>	WC indépendant	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	nombre de balcon(s)	2	WC extérieur (cour, étage...)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	terrasse couverte		WC à usage exclusif	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	terrasse non couverte	X	salle d'eau extérieure (étage...)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	jardin avec jouissance	X	salle d'eau à usage exclusif	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	cour avec jouissance		<input type="checkbox"/> cave <input type="checkbox"/> garage				<input checked="" type="checkbox"/> parking Rue <input type="checkbox"/> .....	
date de construction	1970	nombre de pièces principales (séjour, chambre(s), bureau...)	3																																						
construction classique en dur	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	nombre de pièces de service (entrée, cuisine, cellier...)	2																																						
étage <input checked="" type="checkbox"/> face <input type="checkbox"/> droite <input type="checkbox"/> gauche	1er	nombre de pièces sanitaires (WC, salle d'eau)																																							
superficie habitable	60 m <sup>2</sup>	WC indépendant	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																																						
nombre de balcon(s)	2	WC extérieur (cour, étage...)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																																						
terrasse couverte		WC à usage exclusif	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																																						
terrasse non couverte	X	salle d'eau extérieure (étage...)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																																						
jardin avec jouissance	X	salle d'eau à usage exclusif	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																																						
cour avec jouissance		<input type="checkbox"/> cave <input type="checkbox"/> garage																																							
		<input checked="" type="checkbox"/> parking Rue <input type="checkbox"/> .....																																							
<b>ÉLÉMENTS de CONFORT</b>	<table border="0"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> espace(s) verts</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> antenne TV</td> <td><input type="checkbox"/> ascenseur</td> <td><input type="checkbox"/> gardiennage</td> <td><input type="checkbox"/> barbecue</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> air conditionné</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> télévision</td> <td><input type="checkbox"/> interphone</td> <td><input type="checkbox"/> alarme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> interdit</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> piscine (1)</td> <td><input type="checkbox"/> téléphone Wi-Fi</td> <td><input type="checkbox"/> vide-ordures</td> <td><input type="checkbox"/> blindage</td> <td><input type="checkbox"/> .....</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> eau</td> <td><input type="checkbox"/> gaz</td> <td colspan="3"><input checked="" type="checkbox"/> électricité (voltage .....</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> chauffage</td> <td colspan="4"><input checked="" type="checkbox"/> dans toutes les pièces <input type="checkbox"/> .....</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="4"><input checked="" type="checkbox"/> individuel ou <input type="checkbox"/> collectif <input type="checkbox"/> au fuel <input checked="" type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> au charbon</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> espace(s) verts	<input checked="" type="checkbox"/> antenne TV	<input type="checkbox"/> ascenseur	<input type="checkbox"/> gardiennage	<input type="checkbox"/> barbecue	<input type="checkbox"/> air conditionné	<input checked="" type="checkbox"/> télévision	<input type="checkbox"/> interphone	<input type="checkbox"/> alarme	<input checked="" type="checkbox"/> interdit	<input type="checkbox"/> piscine (1)	<input type="checkbox"/> téléphone Wi-Fi	<input type="checkbox"/> vide-ordures	<input type="checkbox"/> blindage	<input type="checkbox"/> .....	<input checked="" type="checkbox"/> eau	<input type="checkbox"/> gaz	<input checked="" type="checkbox"/> électricité (voltage .....			<input checked="" type="checkbox"/> chauffage	<input checked="" type="checkbox"/> dans toutes les pièces <input type="checkbox"/> .....					<input checked="" type="checkbox"/> individuel ou <input type="checkbox"/> collectif <input type="checkbox"/> au fuel <input checked="" type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> au charbon													
<input checked="" type="checkbox"/> espace(s) verts	<input checked="" type="checkbox"/> antenne TV	<input type="checkbox"/> ascenseur	<input type="checkbox"/> gardiennage	<input type="checkbox"/> barbecue																																					
<input type="checkbox"/> air conditionné	<input checked="" type="checkbox"/> télévision	<input type="checkbox"/> interphone	<input type="checkbox"/> alarme	<input checked="" type="checkbox"/> interdit																																					
<input type="checkbox"/> piscine (1)	<input type="checkbox"/> téléphone Wi-Fi	<input type="checkbox"/> vide-ordures	<input type="checkbox"/> blindage	<input type="checkbox"/> .....																																					
<input checked="" type="checkbox"/> eau	<input type="checkbox"/> gaz	<input checked="" type="checkbox"/> électricité (voltage .....																																							
<input checked="" type="checkbox"/> chauffage	<input checked="" type="checkbox"/> dans toutes les pièces <input type="checkbox"/> .....																																								
	<input checked="" type="checkbox"/> individuel ou <input type="checkbox"/> collectif <input type="checkbox"/> au fuel <input checked="" type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> au charbon																																								
<b>SITES ATTRACTIFS</b>	(mer, plage, lac...) ..... MER distance 40 kms Lac de Jince 10 kms / Montagne distance 8 kms																																								
<b>SITUATION DANS LA COMMUNE</b>	Distance des lieux loués du centre de la ville 15 mn de la gare SNCF ..... des cars 5 mn centre commercial 10 mn en voiture / LDL 8 mn à pied																																								
<b>VOISINAGE</b>	L'arrêté n°25-305 du 16 mai 1987 fait obligation au bailleur de signaler les inconvénients du voisinage (bruits, odeurs,...) s'il y a lieu. MR ROYER Maison au fond l'impasse à droite																																								
<b>DIVERS</b>	Télé TNT <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non - Satellite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non - Installateur : ..... Détecteur de fumée en bon état de fonctionnement <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Marque : note particulière / Veranda → buanderie Local commun pour machine à laver et sèche linge ensuite à disposition pour le locataire / Linge non fourni /																																								

(1) en cas de présence d'une piscine privée, le loueur doit démontrer qu'il respecte les exigences de sécurité permettant de lutter contre les noyades accidentelles.

C  
JUL 2023



### ÉTAT DESCRIPTIF DES PIÈCES PRINCIPALES

ÉTAT et DESCRIPTIF (a)	SÉJOUR	CHAMBRE 1		
état d'entretien général	bon	bon		bon
état des peintures, tapiserie...	bon	bon		bon
surface de la pièce	15m <sup>2</sup>	15m <sup>2</sup>		11m <sup>2</sup>
nombre de fenêtre(s)	1 porte fenêtre	1		2
nombre de lit(s) de 1 place				1
nombre de lit(s) de 2 places		1		
sanitaires dans les chambres <small>(donner le détail : lavabo, bidet, eau chaude, eau froide)</small>		0		
nombre de placard(s)		1		1
exposition				
vue sur cour, sur rue, sur mer...	Cour	Sud ouest		Sud - ouest

### ÉTAT DESCRIPTIF DES PIÈCES SECONDAIRES

ÉTAT et DESCRIPTIF (a)	ENTRÉE	CUISINE		W.C.	SDB - DOUCHE
état d'entretien général	bon	bon		bon	bon
état des peintures, tapiserie	bon	bon		bon	bon
surface de la pièce	3m <sup>2</sup>	9m <sup>2</sup>		2,80m <sup>2</sup>	3,80m <sup>2</sup>
nombre de fenêtre(s)	Porte	1		petites 1	1
nombre de placard(s)	/	éléments intégrés			
sanitaires		<input checked="" type="checkbox"/> évier simple (2 Bac) <input type="checkbox"/> évier double <input checked="" type="checkbox"/> eau chaude		<input checked="" type="checkbox"/> lavabo <input type="checkbox"/> bidet <input checked="" type="checkbox"/> douche <input type="checkbox"/> baignoire <input checked="" type="checkbox"/> eau chaude	

(a) Les meubles et objets mobiliers font l'objet d'un inventaire qui sera annexé au contrat de location.

### PRIX DE LA LOCATION

LOCATION	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	MAI (du 29 au 31)
à la journée	800€	900€	900€	3 nuits	3 nuits
à la semaine				150€ (1 <sup>er</sup> au 3)	150€
à la quinzaine				Les loyers sont chargés	
au mois	x	x	x	comprisés	

RESERVATION (avance de loyer) - CHARGES - CAUTION (voir les "Conditions particulières")

COMMISSION DE L'INTERMÉDIAIRE COMPRISE  oui  non

Caution demandée au locataire non encaissable 400€

Fait à PRADES le 31 Mars 2023

en 2 originaux dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR OU LE MANDATAIRE (1)

L'INTERMÉDIAIRE (1)

LE LOCATAIRE (1)

*[Signature]*



BIB sont pour...

*[Signature]*

(1) Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé".



# Conditions particulières

DURÉE de la LOCATION	la location est consentie et acceptée pour une durée de <u>3 mois complet / 3 jours en Mai / 3 jours en Septembre</u>			
	(1) Indiquer la durée en chiffres et en toutes lettres			
OCCUPATION (conditions)	pour un nombre d'occupants maximum de <u>2</u> personnes	pour un nombre de couchages maximum de <u>2</u> personnes		
	LOYER TAXE DE SÉJOUR (somme en chiffres et en lettres) <u>Pas de taxe de séjour sur contrat saisonnier Inter Communal</u> <input type="checkbox"/> payable d'avance <input type="checkbox"/> à la prise de possession des lieux <input checked="" type="checkbox"/> par mois <input checked="" type="checkbox"/> par <u>Virement</u>			
CHARGES ACCESSOIRES	consommation et abonnement	<input type="checkbox"/> charges comprises dans le loyer	<input type="checkbox"/> charges forfaitaires	<input type="checkbox"/> charges réelles provisions fixées à
	charges courantes <input checked="" type="checkbox"/> eau, gaz, électricité autres charges <input type="checkbox"/> téléphone	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<u>50 € par mois</u>	
TOTAL payable d'avance <input type="checkbox"/> à la prise de possession		<input checked="" type="checkbox"/> par mois <input type="checkbox"/> par <u>Virement</u>		
RÉSERVATION	Le locataire verse, à la signature des présentes, une avance sur loyer s'élevant à (en chiffres et en lettres) <u>Si annulation 1 mois avant 30% à régler sur la totalité</u> <input type="checkbox"/> à titre d'arrhes <input type="checkbox"/> à titre d'acompte (Voir le contrat de location chapitre IV) <input type="checkbox"/> dont quittance			
DÉPÔT DE GARANTIE	somme en chiffres <u>400 €</u> somme en lettres <u>quatre cents Euros en fin de séjour</u> payable <input type="checkbox"/> à la prise de possession des lieux <input checked="" type="checkbox"/> <u>restituable pour MR LOPATA</u>			

**OBLIGATIONS DU BAILLEUR** - Le bailleur doit remettre au locataire :

- Un état des risques naturels et technologiques (obligatoire à partir du 1er juin 2006) pour tous les biens immobiliers sis dans les zones couvertes par un plan de prévention de risques prévisibles techniques ou sismiques. (Etat disponible dans les Préfectures ou les Mairies ou sur Internet : www.prim.net).
- Une déclaration sur papier libre sur les sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation consécutive à une catastrophe reconnue comme telle.
- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) réalisé par une personne accréditée pour les immeubles ou parties d'immeubles, à usage d'habitation, construits avant le 1er janvier 1949 (obligatoire à partir du 12 août 2008).

**Le locataire déclare avoir reçu ce jour les documents ci-après (annexés au présent engagement) :**

- un état descriptif obligatoire  un inventaire des meubles et objets mobiliers compris dans la présente location  un état des lieux  
 un plan de situation des lieux loués (facultatif)  une photo des lieux loués (facultatif) Etat des lieux

RAYÉS NULS \_\_\_\_\_ mots  
\_\_\_\_\_ lignes

Fait à Prades le 31 Mars 2023  
en 2 originaux dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR OU LE MANDATAIRE (1)

L'INTERMÉDIAIRE (1)

LE LOCATAIRE (1)

*(Signature)*



**RIB JOINT Pour ELAP**

*(Signature)*

(1) Toutes les pages doivent être paraphées et la signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé". Joindre une copie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille du LOCATAIRE.

WEBER DIFFUSION, B.P. 75 - 83002 DRAGUIGNAN Cedex - tél. 04 94 67 44 83 / fax 04 94 68 60 13 - Reproduction interdite - 35417 - \*\*\*\*\*